**AB3E ARCHITECTURE & DESIGN**
**Société à Responsabilité limitée**
**au capital de 2 000 euros**
**Siège social : 9 Avenue Tristan Bernard – Résidence les Palmiers – 06400 CANNES**
**Inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes**
**de Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le numéro S18446**
*******
**822 379 442 RCS CANNES**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le huit octobre,
A dix heures,

Les associés de la Société AB3E ARCHITECTURE & DESIGN, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, divisé en 200 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sis au siège social sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

-Monsieur François GIRAUD, titulaire de .....102 parts sociales,

-Monsieur Bruno BLANCHARD, titulaire de ..... 98 parts sociales,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Conformément à l'article 21 des statuts et à l'article R. 221-3 du Code de commerce applicable aux SARL sur renvoi de l'article R. 223-24 du Code de commerce, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François GIRAUD, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er janvier et 31 décembre, et de prolonger de six mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 18 mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 25 des statuts de la manière suivante :

## ARTICLE 25 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre."

Le reste de l'article demeure inchangé.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

***Monsieur François GIRAUD***
***Cogérant associé***

Monsieur François GIRAUD

Certified by yousign

***Monsieur Bruno BLANCHARD***
***Cogérant associé***

Monsieur BRUNO BLANCHARD

Certified by yousign

M.F. M.B.